



En exercice : 59  
Présents : 54  
Votants : 58

## Séance du 27 avril 2026

Le vingt-sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES SAINT GAULT  
RENAZÉ  
SAINT AIGNAN SUR ROË  
SAINT ERBLON  
SAINT MARTIN DU LIMET  
SAINT MICHEL DE LA ROË  
SAINT POIX  
SAINT QUENTIN LES ANGES  
SAINT SATURNIN DU LIMET  
SENONNES  
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jean-Luc, titulaire  
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires  
/  
De GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires  
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire,  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
GAROT Rémi, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
COURNÉ Noëlle, suppléante  
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires  
/  
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires  
BONNIER Stéphane, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires  
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, BALOCHE Dorinne, titulaires  
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires  
JONCHERAY Quentin, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
ROGER Steve, titulaire  
POIRIER Bruno, titulaire  
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BRETON Robert (Courbeveille), AMBROIS Jean-Noël (Courbeveille), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHABOT Hervé (Laubrières), BURET Nelly (Laubrières), LE GUENNEC Aurélie (Renazé), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien)

Étaient absents : /

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Daniel GOUPILLAT a donné pouvoir à Marie-Noëlle HINCELIN  
Aurélie LE GUENNEC a donné pouvoir à Tanguy PROD'HOMME

Hervé CHABOT a donné pouvoir à Christian BERSON  
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Willy GAUMÉ

Secrétaire de Séance : Élu M. Hervé TISON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2026-04/99 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Séance du : 27 avril 2026

**OBJET 2026-04/99 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
REPRÉSENTATION A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL MAYENNE-SARTHE (EPFL)**

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose au Conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays de Craon est membre de l'Établissement Public Foncier Local Mayenne-Sarthe (EPFL).

L'EPFL est un établissement public à caractère industriel et commercial au service des stratégies foncières des EPCI adhérents (et de leurs communes membres) qui en constituent l'aire de compétence et le périmètre. En amont des opérations d'aménagement des collectivités locales, il est chargé de négocier puis d'acquérir à la demande de ces dernières des terrains et/ou des bâtiments nécessaires aux projets. A l'issue de la période de portage et avant le démarrage effectif des travaux, l'EPFL cède les biens aux prix de revient à la collectivité maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement ou à l'aménageur qu'elle aura désigné.

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.324-1 à L.324-9 sur les établissements publics fonciers locaux, L.221-1, L.221-2 et L.300-1 respectivement sur les réserves foncières et opérations d'aménagement,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.324-2 et L.324-3 portant respectivement sur la composition de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration des établissements publics fonciers locaux,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2131-1 à L.2131-11 sur le contrôle de légalité des actes et délibérations,

**Vu** le Code général des impôts et notamment l'article 1607 bis relatif à la taxe spéciale d'équipement,

**Vu** le Code de la construction de l'habitation et notamment l'article L.302-7 sur le prélèvement issu de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbains (SRU),

**Vu** l'autorisation de création de l'Établissement Public Foncier (EPFL) du 18 février 2014,

**Considérant** les statuts de l'EPFL en date du 31 janvier 2020,

**Considérant** que la désignation des délégués de la communauté de Communes du Pays de Craon au sein de l'Assemblée générale et spéciale est fonction de sa population comprise de 0 à 39 999 habitants, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant, membres du Conseil communautaire,

Le Conseil communautaire est invité à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein de l'Établissement Public Foncier Local de la Mayenne-Sarthe (EPFL).

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 54

Votants : 58 (par le jeu des pouvoirs)

**A L'UNANIMITÉ (58 votants)**

⇒ **DÉSIGNE** les délégués de la Communauté de Communes du Pays de Craon à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de l'EPFL, comme suit :

- Élu – Délégué titulaire
  - M. Hervé MÉZIÈRES
- Élu – Délégué suppléant
  - M. Willy GAUMÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260427-DELIB20260499-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Affichage : 05/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

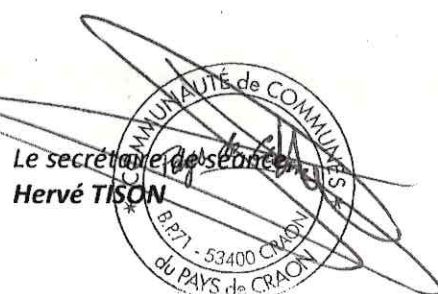
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 4 mai 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance  
Hervé TISON